

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2025 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 octobre 2025, s'est réuni au pôle culturel XXème à Savines-le-lac, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEAUD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents: MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, ARNAUD Jérôme, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEAUD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, VOLLAIRE Pierre, BOSQ Gustave, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents excusés: ZAPATERIA Béatrice donne pouvoir à PEYRON Michel, TETENOIRE Michèle donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre, SILVE Wiebke donne pouvoir à EYMEAUD Chantal, DIDIER Alexandre donne pouvoir à PARPILLON Christian, BLANCHET Ouria donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, MAILLARD Laurent donne pouvoir à GAMBAUDO Georges, SCARAFAGIO Stéphane, MARROU Jehanne, BERTRAND Gina.

Absents: GOURLAIN Mireille, RIFFAUD Jean-Louis, PELLISSIER Robert, BACHENET Claude.

RAPPORT N° 2025/222 : Attribution de subventions aux ASA d'irrigation pour l'année 2025

Vu la délibération n° 2025/57 du 01 avril 2025 adoptant le budget primitif 2025 de la communauté de communes de Serre-Ponçon

Vu la délibération n° 2025/64 du 01 avril 2025, relatif aux subventions attribuées au titre de l'exercice 2025

Considérant que la Communauté de communes de Serre-Ponçon soutient les associations syndicales autorisées d'irrigation, pour leurs frais de gestion depuis plusieurs années.

Considérant qu'une enveloppe de 6 000 € a été affectée à la participation aux frais de gestion des associations syndicales d'irrigation situées sur le territoire de Serre-Ponçon

Considérant qu'il convient de repartir cette enveloppe entre les associations syndicales d'irrigation,

Madame la Présidente propose de valider la répartition de la subvention comme indiqué en annexe

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITÉ** :

- **DE VERSER UNE SUBVENTION** aux associations syndicales agréées situées sur le territoire de Serre-Ponçon, répartie au prorata du coût total annuel, selon la ventilation suivante :

Nom de l'ASA	Communes	Structure gestionnaire	Montant des frais de gestion 2025 en euros	Subvention CCSP en euros
ASA du Canal du Liou	BARATIER	IT05	846,80	200,05
ASA du Béal Rouvier	CHATEAUROUX LES ALPES	IT05	842,95	199,14
ASA d'irrigation de Châteauroux (fusion des ASA Grand Béal, Chapelet et Charbonnelle et Gramorel)	CHATEAUROUX LES ALPES	IT05	2197,27	519,09
ASA du Canal de Foulouri	CHATEAUROUX LES ALPES	IT05	673,46	159,10
ASA du canal de la Mezerie	CHORGES	IT05	658,06	155,46
ASA de la Grande Ile	CHORGES	IT05	631,09	149,09
ASA d'Aiguebelle et du Luzerot	CHORGES	IT05	2615,16	617,81
ASA du Canal de la Plaine de Crots	CROTS	IT05	862,21	203,69
ASA du Canal des Rigues	CROTS	IT05	1480,80	349,83
ASA du Canal d'Entraigues	EMBRUN	IT05	658,06	155,46
ASA du Canal sous le Roc et de secours	EMBRUN	IT05	1218,34	287,82
ASA du Canal du Périmètre de la Ville	EMBRUN	IT05	1688,81	398,97
ASA du Canal de Jaffeuil	EMBRUN	IT05	565,61	133,62
ASA du Canal de St Marthe	EMBRUN	IT05	854,51	201,87
ASA du Canal du Seigneur	ORRES	IT05	827,54	195,50
ASA du Canal de Crévoux	SAINT ANDRE D'EMBRUN	IT05	4180,81	987,68
ASA du Canal de Palps	SAINT ANDRE D'EMBRUN	IT05	4446,25	1050,39
ASA des Méans	REALLON	Commune de Réallon	150,00	35,44
TOTAL			25 397,73	6 000,00

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document utile à cet effet.
- **DE PRÉCISER** que la dépense est inscrite au budget 2025.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,

Chantal EYMEoud

